



Compte rendu de la réunion publique du 06 juin 2025

La réunion débute à 18 H30 dans la salle du Centre Socio-Culturel de SAINT JEAN PLA DE CORTS.

PARTICIPANTS :

- Membres du bureau : M Nicolas TIXIER, M Miguel LAFOSSE, et Mme Sophie EMMANUELLI.
- Le public

Etaient excusés les autres membres du bureau (Maribel HERNANDEZ, Evelyne BROUSSE) ainsi que M Nicolas IZERN (membre et responsable du numérique pour l'association) et M Aldric VENE (responsable des conférences)

POINTS ABORDES :

- **Présentation de l'association et rappel des évènements passés, en cours et à venir de cette année 2025**

1. Trait d'union avec la culture :

Depuis 2024 nous proposons de manière mensuelle et en accès gratuit ***un cycle de conférences sur différents thèmes.***

Notre demande de salle à la mairie pour 2025 n'ayant abouti (pas de proposition de lieu, ni de dates) et devant le succès des conférences nous avons dû trouver rapidement un nouveau lieu avec le souhait de ne pas délocaliser ces soirées culturelles. C'est ainsi que la gérante des Abeilles, Mme Béatrice PICAMAL, nous a mis à disposition une salle au 1^{er} étage de son établissement avec pour modalité **une contribution participative** (consommation de boissons proposées par les Abeilles) **de chaque participant et dont le coût est laissé à leur appréciation.** Ont eu lieu en janvier : « l'histoire de la Sanch » par M Bernard ARTUS, en février : "Si l'Alsace m'était contée" par Mme Flocken et M. Delmon, en mars « Les grottes témoins du passé » par M François MASSON, en avril : « la laïcité » par M Aldric VENE, en mai : « Sécurisation de la frontière franco-espagnole entre 1940 et 1944 », Par Guillem Castellvi et le 12 juin « le colonialisme » par Mme Michèle Alex Reste de Roca.

Devant le succès de ces conférences (plus de 60 participants) la salle des abeilles risque de ne plus pouvoir accueillir tous les auditeurs. Nous avons donc à nouveau demandé une salle à la Mairie pour la rentrée de septembre, tout en maintenant le repas suivant la conférence aux « Abeilles ».

2. Trait d'Union avec l'Autre :

Nous désirerions sur le même modèle (artisanat, cuisine ...), que lors de la journée rencontre avec le Laos de novembre 2024, organiser une journée avec une association Malgache.



Compte rendu de la réunion publique du 06 juin 2025

Nous avons fait une demande à la mairie pour le samedi 15 novembre 2025 dans la salle polyvalente. Nous sommes en attente d'une réponse.

3. Trait d'Union avec le handicap :

Nous avons fait le constat que de nombreuses personnes en situation de handicap ne quittaient leur domicile que pour des rendez-vous médicaux, et finalement étaient très isolées.

Nous avons donc organisé avec l'aide de bénévoles, une fois par mois, le jeudi après-midi, dans la salle polyvalente, des activités (Boccia, échecs, jeux de sociétés), permettant de rassembler ces personnes avec PMR, personnes âgées et valides afin de renforcer l'inclusion que nous souhaitons développer.

Cette demi-journée a rencontré un grand succès. Nous avons donc demandé à la mairie de pouvoir l'organiser 2 fois par mois le jeudi, à partir de septembre.

- **Recueil des questions**

Lors de la dernière assemblée générale du 07 février nous avons fait le constat que certaines questions posées par notre association à la municipalité étaient restées sans réponse. Notre maire, qui était présent, nous avait répondu qu'il préférerait avoir une liste de questions qui lui laisserait le temps de collecter des données afférentes pour pouvoir nous y répondre en une seule fois.

Dans cette perspective et dans le cadre d'une démarche citoyenne d'échanges, qui se veut constructive, loin d'une liste de doléances, nous vous avons sollicités afin de pouvoir recueillir des questions et éventuellement avec des propositions en réponse aux problèmes soulevés.

1. Problèmes de parkings

Place de la république :

Des travaux ont commencé en vue de la désimpermeabilisation des sols de cette place. Douze à quinze places de parking sont perdues et celui existant en contrebas et souvent plein et ne peut accueillir que 14 places. Seul une place de parking handicapée et deux places de déposes minutes sont prévus place de la république. Ce n'est pas suffisant puisqu'au pourtour de cette place habitent plusieurs personnes handicapées. Peux ton y prévoir d'autres places handicapés ?

Ce parking est en contre bas et donc ne peut convenir aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées, ou familles avec enfants en bas âge) ou aux handicapés puisque seul un escalier ou une rue à pente raide permet l'accès jusqu'à cette place. Peux ton prévoir, comme c'est le cas à Port Vendres un ascenseur ? Il y a-t-il, en



Compte rendu de la réunion publique du 06 juin 2025

dehors de celles déjà existantes en bas du village à côté de l'école maternelle et donc éloignées, des places de parkings prévues plus à proximité ?

L'accès en voiture jusqu'au parking des jardins en contre bas va engendrer de nombreux aller et retour des véhicules dont le croisement sera rendu difficile voir accidentogène du fait de l'étroitesse de la rue du lavoir.

Rue de la close :

De nouveaux habitats sont prévus dans cette rue. Des parkings ont-ils été prévus pour recevoir ces nouveaux habitants sachant que les garages n'en ont souvent que le nom et que chaque foyer compte au moins 2 véhicules ? si ce n'est pas le cas il y a des risques d'incivilités à anticiper (voiture garées dans des endroits non prévus à cet effet).

2. Augmentation de la circulation de véhicules dans le village

Dans la rue de la briqueterie deux lotissements se sont construits et un nouveau lotissement avec 21 parcelles est prévu. De nombreux véhicules seront amenés à circuler dans le village, cela a-t-il été anticipé avec des stationnements, des sens nouveaux de circulation ?

3. Vitesse excessive dans le village :

De plus en plus de véhicules traversent le village (D13) notamment aux heures de pointe et nous constatons, impuissants, qu'un grand nombre d'utilisateurs s'affranchissent de la limitation de vitesse sur les 900m réglementés à 30 km/h.

Quelles sont les mesures envisagées pour contraindre les conducteurs à respecter cette limitation de vitesse.

Peux-tu :

- définir une zone 30 avec une signalétique clairement visible en particulier en s'engageant sur l'avenue du Canigou.
- Instaurer un régime de priorité à droite sur les 900m de cette traversée afin de contraindre les conducteurs à la prudence.
- rénover le ralentisseur affaissé au début de l'avenue des Albères ou le remplacer par un feu pédagogique.

4. Mobilité douces et le déplacement des piétons dans le village

La connexion entre les parkings, les écoles et les commerces sont difficiles à pied. Peux-tu faire évoluer la situation ? une étude a été réalisée par la mairie sur la mobilité douce : où en est-on ?



Compte rendu de la réunion publique du 06 juin 2025

La déambulation sur les trottoirs pour les personnes à mobilités réduites (PMR) est très difficile voire impossible du fait de la discontinuité des trottoirs et de leurs étroitesse. Cela avait été signalé lors des réunions sur la mobilité douce. Ou en est-on ? Car après l'atelier déambulation faite avec les urbanistes de Immergis, tout le monde s'est trouvé confronté à la déambulation difficile, nécessitant un passage sur la chaussée qui plus est entre les commerces du square Guy Malé et le rond-point de la pharmacie ?

A l'heure de la mobilité douce tant évoquée, il serait certainement temps de s'occuper de ces populations qui ne sont plus en mesure d'emprunter les voies cyclables à venir et qui à l'instar de magnifiques trottoirs de notre village, déjà existants, ne peuvent l'être car trop souvent occupés par des véhicules en stationnement, et ce même dans les zones pavillonnaires.

5. Déplacement des sites extérieur vers le village

Deux possibilités avaient été évoquées : une liaison par piste cyclable, et non d'une route partagée, ou par un chemin pédestre du lotissement du clos de Villargeil. Cela est du domaine du département et non de la mairie. Ou en est-on ?

Les habitants du hameau de Villargeil ont à nouveau manifesté leur isolement et sensation d'abandon par la commune.

6. Sécurisation de lieux de passage

Le mas chambon : au niveau du passage à gué à la sortie du village sur la rivière de Vivès en direction du mas Chambon il serait nécessaire de sécuriser la partie aval de ce passage par des plots comme il en existe sur le côté amont. Certains matins, alors que le soleil se lève dans l'axe de la chaussée, un conducteur peut être ébloui une roue, ou plusieurs peuvent quitter la route.

Rétrécissements de la rue des Albères :

Il avait été posé une possible mise en sécurité du rétrécissement de l'avenue des Albères, avant la rue du lavoir en sortant du village vers Maureillas dont le but serait de sécuriser le passage des enfants, de piétons et d'éviter les accrochages entre véhicules qui sont très fréquents et ce malgré la signalisation déjà existante. Un comptage de flux y a été réalisé fin janvier 2025, ou en sommes-nous car aucun document n'a été publié.

La mairie nous avait répondu que ce dossier devait faire l'objet d'une étude par la commission des travaux. Ou en est-on ?



7. Projet de panneau solaire au Mas Alquier :

En juin 2024 Il était demandé à la mairie, la confirmation de la réalisation de ce projet à l'ex-domaine Alquier, et la position de la commune sur l'utilisation de cette source d'énergie sur les bâtiments publics (écoles, salle des fêtes, mairie...) et son impact sur la modification du paysage. A l'époque la réponse avait été qu'une proposition agrivoltaïque avait été qu'une proposition agrivoltaïque avait été présentée sur 18Ha par la société Sun'agri et que ce dossier demeurait à l'état de projet.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

8. Eclairage du village :

La mairie a fait le choix d'un éclairage (un lampadaire sur deux) alors que les communes limitrophes coupent l'éclairage la nuit (de minuit à 6 heures) pour diminuer le coût énergétique. Une proposition de réaliser un referendum sur cette questions avait été faite à la mairie, et la réponse fut négative.

9. Curetage des fossés

Nettoyer les fossés c'est très bien, mais il serait nécessaire de les curer. Sinon leur but qui est de recevoir l'eau ne se fera pas si la nature décide de déverser les trombes d'eau comme dans certains endroits de notre pays. Sans nettoyage de ces fossés, l'eau risque très vite de déborder

10. Tonte au niveau du lac :

Nous avons eu la chance d'avoir suffisamment de pluie pour que la nature reprenne son élan. Le lac est bien entretenu, mais qu'il n'est pas nécessaire de tondre en pelant les talus et parterres. La coupe d'une tondeuse qu'elle soit à mains ou tractée peut être réglée. Il faut le faire avec respect de l'herbe qui est un lieu d'équilibre de la petite faune et de la diversité de la flore pour maintenir l'écosystème en équilibre. Si la tonte est trop courte et trop fréquente, dans une semaine le lac sera entouré d'un sol de foin.

En conclusion : peux-t-on tondre moins souvent et relever la hauteur de la tonte ?

Ces différentes questions seront synthétisées et présentées à M le Maire comme il nous y avait invité.

S.Emmanuelli

La secrétaire pour l'association Trait d'union